



CP - BBW

Comité Provincial de Bruxelles et du Brabant Wallon



COUPE BRUXELLES / BRABANT WALLON 2023 - 2024



CTT LIMAL-WAVRE
Rue Charles Jaumotte, 156 – 1300 Limal



SHOPPING
YOUR TABLE TENNIS EXPERT

1. MESSIEURS

- a) Les règlements en vigueur pour l'interclubs sont d'application pour la Coupe.
- b) La Coupe se déroule par équipes de 2 joueurs + 2 réserves appartenant au même club, sans aucune restriction au point de vue des classements des participants.
En cas d'impossibilité de jouer d'un des deux inscrits, les réserves peuvent prendre la place du ou des absents.
Les réserves peuvent jouer le double même si les deux premiers joueurs sont présents.
Les réserves inscrites dans une équipe ne peuvent jouer avec une autre équipe.
- c) Les matches se jouent comme suit : 4 simples croisés avec un double après les deux premiers simples.
Le match s'arrête au score acquis, sauf durant les poules. En cas d'égalité, le départage se fera d'abord aux sets, puis au points et au final par tirage au sort.
- d) **Les équipes seront réparties en poules de 3.**
Les deux premières places de chaque poule étant qualificatives pour le tableau à élimination directe.
- e) Les matches se jouent au meilleur des **7 manches** avec les points d'handicap ajoutés **au début** de chaque manche.
Le tableau d'handicap Messieurs publié en début de saison par l'AFTT fera référence.
Lors des doubles, on additionne les points des 4 joueurs participants au double et on divise le total par 4. Toute fraction est arrondie à l'unité supérieure.
Lors de la dernière manche possible d'une rencontre, le changement de côté s'effectue lorsque le joueur ou la paire ne bénéficiant d'aucun point d'handicap marque 5 points.
- f) **Les rencontres auront lieu le samedi 16 décembre 2023 et la journée finale se déroulera le dimanche 17 décembre 2023.** Un maximum de 128 équipes messieurs seront acceptées.
- g) Le vainqueur sera qualifié pour représenter la province lors de la finale régionale du 1^{er} mai 2024.
- h) L'équipe citée en premier lieu est considérée comme visitée. Les balles et les feuilles de match seront fournies par l'organisation.
Les résultats seront remis immédiatement au responsable de la Coupe.
- i) **Amendes** : les éventuelles amendes contractées lors de la Coupe seront imputées aux joueurs et pas à leur club. Les amendes devront être payées par les joueurs au compte de la province. Tout joueur ne payant pas son amende pour la date limite se verra suspendu de toutes compétitions jusqu'à épurement de sa dette.
- j) Tout litige et/ou cas non prévus par le présent règlement seront tranchés souverainement par le CPBBW. Les participants, au travers de leur inscription, adhèrent pleinement au présent règlement.

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW

Présidence

Jean-Michel Mureau – Avenue du Feuillage 23
B – 1420 Braine-l'Alleud
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 358.346
email: nath.alexander14@gmail.com

2. DAMES

- a) Le règlement pour les Messieurs s'applique également pour les Dames à l'exception du tableau d'handicap.
- b) Le tableau d'handicap Dames publié en début de saison par l'AFTT fera référence.
- c) Les Dames ne sont pas autorisées à participer à la Coupe Messieurs.
- d) **Le système de poules prévaudra quel que soit le nombre d'équipes Dames inscrites.**
- e) **La Coupe Dames se jouera le samedi 16 décembre 2023 et/ou le dimanche 17 décembre 2023 en fonction du nombre d'équipes inscrites.**
Si possible, la Coupe Dames se jouera en une seule journée.

3. INSCRIPTIONS.

- a) Les inscriptions, Dames et Messieurs, sont à adresser à :

Philippe Heraly
Directeur de la compétition
philippeheraly@hotmail.com

- b) **Date limite d'inscription : jeudi 7 décembre 2023 à 24h00.**
- c) Les inscriptions doivent mentionner les noms, prénoms, classement, n° d'affiliation et indice du club.
- d) Le droit d'inscription est fixé à **10,00€** par équipe, à payer sur le compte du CPBBW : **BE50 2100 3624 5518** pour le **vendredi 22 décembre 2023** au plus tard, avec en communication les noms de tous les joueurs de l'équipe. Passé cette date, **tous les joueurs de l'équipe en défaut de paiement perdront leur qualification pour toutes les compétitions jusqu'à apurement de la dette.**
- e) L'élaboration publique des tableaux aura lieu chez le directeur de la compétition, le vendredi 8 décembre 2023, à 18h00.
- f) L'entièreté du tirage au sort et l'horaire détaillé des rencontres seront publiés sur le site <https://bbw.aftt.be> le lundi 11 décembre 2023.
- g) **En cas d'absence prévenue après la clôture des inscriptions, une amende de 10,00€ sera réclamée.**
- h) **En cas d'absence non prévenue d'une équipe, une amende de 25,00€ sera réclamée.**
- i) **Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48 heures annulera l'éventuelle amende.**
- j) **Le droit d'inscription reste dû dans tous les cas.**

4. HORAIRES

MESSIEURS
SAMEDI 16.12.2023
Début des rencontres à 9h30
<i>Présence requise ½ heure avant le début des rencontres</i>
DIMANCHE 17.12.2023
Début des rencontres à 14h00
<i>Présence requise ½ heure avant le début des rencontres</i>
DAMES
<i>En fonction des inscriptions, l'horaire des rencontres Dames sera publié sur le site https://bbw.aftt.be, au plus tard, le lundi 11 décembre 2023.</i>

Présidence

Jean-Michel Mureau – Avenue du Feuillage 23
B – 1420 Braine-l'Alleud
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 358.346
email: nath.alexander14@gmail.com